

Légende

R+6 correspondant à :  
- une hauteur plafond (Hp) de 23 mètres maximum ;  
- une hauteur de façade (Hf) sur voie ou espace public de 19 mètres maximum.

R+5 correspondant à :  
- une hauteur plafond (Hp) de 20 mètres maximum ;  
- une hauteur de façade (Hf) sur voie ou espace public de 16 mètres maximum.

R+4 correspondant à une hauteur plafond (Hp) de 16 mètres maximum

ZAC Centre ville

ZAC de la Bièvre

Ⓢ Hauteur plafond maximale des constructions en mètres



**BOURG**  
PLAN LOCAL  
— LA —  
D'URBANISME  
**REINE**

**4 - LE RÈGLEMENT**

**4.4 - Le plan des hauteurs**  
(1/2 000)

ARRÊT  
ENQUÊTE PUBLIQUE  
APPROBATION

0 50 100 150 200 250 m